

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **21 mars 2022 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et greffier adjoint est également présent.

22-03-091

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout du point : 4.1 – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

ADOPTÉE

22-03-092

Congrès – Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur de l'urbanisme, à participer au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec qui aura lieu à Trois-Rivières du 21 au 23 avril 2022 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

22-03-093

Adoption du règlement – Règlement no 2022-409 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour des travaux d'architecture et d'ingénierie pour le projet de rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour des travaux d'architecture et d'ingénierie pour le projet de rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière déposé le 14 mars 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 mars 2022 en séance ordinaire

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-409 décrétant une dépense et un emprunt 475 000 \$ pour des travaux d'architecture et d'ingénierie pour le projet de rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

22-03-094

Édifice Jean-Louis-st-Hilaire – Démolition intérieure (coûts excédentaires)

ATTENDU la résolution 22-01-018 accordant le contrat à Perreault Construction inc. au coût approximatif de 35 000 \$;

ATTENDU la facture en datée du 28 février 2022 au montant de 44 453,91 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU l'annexe III datée du 21 mars 2022 remplie par le directeur général;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les coûts excédentaires de 10 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de surplus non-affecté.

ADOPTÉE

22-03-095

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE la coordonnatrice à la bibliothèque et aux activités culturelles, madame Cynthia Brisson, soit désignée comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 ».

QUE la Ville de Princeville s'engage à financer le montant total du projet de 21 000 \$, incluant le montant de la subvention qui sera versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-03-096

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire